

CAFFA

SESSION 2024-2026

La rectrice, chancelière des universités

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités d'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation et la nature de la certification aux fonctions de formateur académique.

ARRETE

ARTICLE 1 : sont déclarés ADMIS au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, au titre de la session 2024/2026, les candidat(e)s dont les noms suivent :

Champ professionnel : E.P.S

MARTINEZ-AVRE NICOLAS

Champ professionnel : CPE

THOMAS-FORMEZ MARINE

Champ professionnel : économie gestion

FEREY JEAN

Champ professionnel : Lettres Modernes

DARGAGNON HELENE

GOUBY LAURENT

Champ professionnel : Histoire-Géographie

MAINGAULT PERRINE

GOURNAY VIRGINIE

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN le 18 juin 2025
La rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités,

Valérie CABUIL